

Zeitschrift: Jeunesse forte, peuple libre : revue d'éducation physique de l'École fédérale de gymnastique et de sport Macolin
Herausgeber: École fédérale de gymnastique et de sport Macolin
Band: 6 (1949)
Heft: 4

Vorwort: Les deux chemins
Autor: Kaech, Arnold

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

JEUNESSE FORTE PEUPLE LIBRE

Revue mensuelle de l'Ecole
fédérale de gymnastique
et de sport (E. F. G. S.)
à Macolin.



Macolin, Avril 1949

Abonnement : Fr. 1,50 l'an

6^{me} année

N° 4

LES DEUX CHEMINS



Légende : Grâce à l'Instruction préparatoire volontaire, ces jeunes garçons apprendront à courir convenablement !

DANS CE NUMÉRO :

Les deux chemins.

Le vieillard et le jeune homme.

Echos romands :

Vaud - Fribourg - Valais.
L'Instruction préparatoire
au sein de la S.F.G.

L'examen à option de la
marche.

L'équilibre psycho-intel-
lectuel du sportif.

C'est une des tâches de notre école d'observer attentivement ce que les autres pays accomplissent dans le domaine de gymnastique et des sports. On acquiert ainsi, petit à petit, une vue d'ensemble général intéressante. On y trouve de bonnes choses qui sont même exemplaires et digne d'être imitées. Il y en a d'autres qui suscitent de l'étonnement, puis des critiques et enfin le rejet. Je veux partir d'un cas semblable.

* * *

La scène de l'action est constituée par un pays que nous appellerons tout simplement « Orient ». Il y souffle un vent vigoureux, aussi en matière de gymnastique et de sport.

La gymnastique et le sport sont nationalisés.

Cette « trouvaille » n'est pas tout-à-fait nouvelle. Cela nous rappelle certaines armées de chemises brunes et noires qui marchaient en cadence, chantaient en cadence et s'enthousiasmaient en cadence. Mais la trouvaille fut largement améliorée et transformée.

Il n'est presque plus possible, pour un particulier, de faire du sport en « Orient ». Ce n'est certes pas défendu ! Mais pour s'acheter un équipement de sport, il est exigé un permis spécial, qui n'est naturellement accordé qu'à ceux qui appartiennent à la « vraie » organisation. Ceux-là seuls aussi peuvent être logés dans les hôtels et les cabanes de ski nationalisés, etc. Il y règne néanmoins une très forte activité spor-

tive, étant donné que la pratique du sport est devenue un devoir.

Dans nos démocraties démodées, il existe également des obligations qui nous contraignent à faire certaines choses — ce sont généralement des obligations désagréables —. L'idée d'introduire une obligation pour le plaisir fut, jusqu'à présent, loin de notre imagination réactionnaire. Mais pas pour le Conseil Suprême de la culture physique et des sports de l'Orient. Il a réalisé un plan grandiose. L'ouvrier qui, en plein hiver, a poussé six jours durant une brouette est conduit — qu'il le veuille ou qu'il ne le veuille pas — sur de mauvais camions (ce dont le « Conseil Suprême » n'est peut-être pas responsable) à 100 kms. dans les montagnes. Là, pourvu d'un équipement rudimentaire, il doit s'adonner à ce que d'autres appelleraient les plaisirs du sport d'hiver. Il doit, en outre, être reconnaissant à l'Etat qui l'a destitué du droit de disposer librement du seul jour de la semaine qui lui reste. Les hôtels, pensions, cabanes sont archicomblés, et il y règne une intense activité. On pratique du sport sur commande, on s'amuse sur commande, on chante sur commande, on se repose sur commande, on danse sur commande et on dort sur commande. Ce délire de plaisir et d'amusement n'est interrompu que par l'heure de la leçon politique ou quelque besogne pratique comme p. ex. chercher de l'eau, fendre du bois, cuisiner, laver, etc. Et les vacances terminées, le dimanche passé, on est reconduit par des chemins raboteux et des trains bondés vers le rythme inflexible du travail, que cet Etat généreux exige en contre-partie du riche cadeau qu'il fait à ses citoyens. * * *

Ce puissant mouvement — cela va sans dire — doit être organisé et dirigé. Comment un chasseur p. ex. pourrait-il pratiquer son sport, vu que la possession d'armes est défendue ? Rien de plus simple ! Il se fait inscrire dans l'association des chasseurs et pêcheurs. S'il est considéré comme « sûr » sous tous les points de vue, il est autorisé à entrer dans un club. Celui-ci lui prête un fusil, qu'il doit restituer à la fin du jour de chasse, et quelques cartouches dont il doit rendre compte. On assure que le grand avantage de ce système est d'éliminer le braconnage.

Nous ne pouvons nous empêcher de songer quel danger menacerait le gibier des pays dans lesquels, comme c'est le cas chez nous, la possession d'arme est considérée comme un des plus vieux droits de l'homme libre !

L'Etat doit naturellement aussi fournir les moniteurs nécessaires. Ceux-ci sont formés — pour pourvoir à la grande demande — dans des cours de trois mois ; ils y apprennent non seulement à skier, à sauter en hauteur et à grimper, mais ils sont surtout initiés aux « méthodes orientales », leur tâche principale étant précisément d'insuffler une conception nouvelle à leurs futurs élèves. * * *

Oui, nous ne pouvons que nous étonner et secouer la tête. Mais avant de passer — satisfaits de nous-mêmes — à la suite de l'ordre du jour, il serait peut-être indiqué de nous arrêter encore un instant à cette affaire. Dans chaque fruit — si pourri soit-il, il s'y trouve une fois au moins

un noyau sain. Qu'en est-il avec celui-ci ?

Nous devons convenir sans réserve, qu'avec cette obligation de pratiquer le sport, le Conseil Suprême fait un puissant effort en vue de relever l'état de santé et la capacité générale des « Estoniens ». Il s'efforce aussi d'effectuer ce travail objectivement. C'est ainsi, p. ex., que le programme obligatoire de sport fut adapté aux différentes catégories de professions. Le programme pour les mineurs est autre que celui pour les ouvriers de l'industrie du tabac. On établit les projets et on règle le tout selon des principes scientifiques. Le **but final** toutefois — et c'est ici que les conceptions divergent — ne consiste pas simplement dans l'amélioration de la santé, l'élévation de la capacité, de la sensation et de la joie de vivre du particulier, mais bien au contraire dans le développement de la puissance combattive de chacun pour l'Etat et le parti qui gouverne cet Etat. Il s'agit là, ni plus ni moins que de la « mise sur pied » de millions d'êtres, du nivellement des esprits qui animent ces êtres et non pas de leur libération, selon notre conception qui veut que l'exercice physique et sportif soit le complément du travail professionnel.

Nous jugeons l'effort fourni par le Conseil Suprême comme remarquable. Quant au but visé, il ne peut être accepté que par celui qui, lors de l'alternative devant laquelle le monde se voit placé aujourd'hui, préfère la tyrannie à la liberté.

* * *

Quelque chose encore. Parmi les centaines de milliers de personnes qui accomplissent leur programme de sport, il y a sûrement un nombre non négligeable de véritables enthousiastes. Il s'agit de ceux qui n'ont jamais pu s'acheter une paire de skis, un vélo ou un équipement de sport, qui n'ont jamais eu les moyens financiers d'envoyer leurs enfants à la montagne ou au bord de la mer ; bref les moins favorisés. Qui peut leur en vouloir d'accueillir joyeusement ces nouvelles possibilités, sans trop s'inquiéter de savoir qui commande ou ce qui est commandé. Ils s'en trouvent en tout cas mieux (ou apparemment mieux !). On leur a montré un chemin, une voie à suivre.

Ce fait n'ose pas être oublié par ceux qui ont le bonheur de vivre dans un pays encore libre. Lorsque tous ceux, vraiment tous, qui soupirent après la nature, le sport, l'exercice physique, auront la possibilité de réaliser leurs rêves, nous pourrons dire avec la conviction la plus absolue que notre chemin est le meilleur des deux. Et nous croyons à cette possibilité. Il existe dans notre pays une variété florissante de sociétés et d'associations ; chacun, celui-là même qui est contraint de limiter ses dépenses, peut choisir le club qui lui convient le mieux. Nous avons en outre l'Instruction préparatoire volontaire (qui n'exige aucune participation financière) ; nous avons — devant notre porte de maison — le plus important : la nature, les prés, les forêts, les montagnes, le lac.

Franchissons donc le seuil et fraternellement poursuivons ensemble notre chemin.

Arnold Kaech.